



MILLESIMA 2021 (Millesima 2021)

Part : E - ISIN : FR0013076494

OPCVM soumis au droit français

géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de Gestion : L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 3,6% sur la durée de détention recommandée, soit de la date de création du Fonds au 31 décembre 2021.

Indicateur de référence : aucun

Politique d'investissement : L'OPCVM met en place une stratégie de type *Buy and Hold* d'échéance 31 décembre 2021 sur des titres de créance privés émis en euros ou en devises de catégorie *High Yield*, titres spéculatifs pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important (notation Standard and Poor's ou équivalent inférieure à BBB-, ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente). Il présentera ainsi une certaine stabilité dans son allocation, celle-ci pouvant toutefois faire l'objet d'ajustements destinés à traduire les convictions de l'équipe de gestion. Les titres arrivant à échéance avant cette date feront l'objet d'un réinvestissement aux conditions de marché du moment tandis que les titres qui auront une échéance supérieure à cette date seront vendus au plus tard le 31 décembre 2021 aux conditions de marché du moment.

L'OPCVM pourra être investi jusqu'à 100% en titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés et jusqu'à 35% par des émetteurs publics de l'OCDE, du G20, de l'Espace Economique Européen ou de l'Union Européenne.

Dans la limite de 20% de son actif net, l'OPCVM pourra investir dans des émetteurs privés situés dans des pays émergents.

Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant et compte tenu de l'existence d'une échéance maximale pour le fonds, le portefeuille pourra être investi jusqu'à 100% de son actif en titres de qualité *Investment Grade*. Ainsi, à l'approche de la fin de vie du fonds et en raison de l'arrivée à échéance des titres en portefeuille, les réinvestissements seront privilégiés dans des instruments du marché monétaire (en direct ou par l'intermédiaire d'OPC).

L'OPCVM présentera une sensibilité au taux d'intérêt pouvant fluctuer entre 0 et 6. Le portefeuille pourra être investi jusqu'à 10% maximum sur des titres de notation comprise entre CCC+ et CCC-, le reste des titres aura une notation minimum de B- (selon Standard and Poor's ou bénéficiant d'une notation interne de la société de gestion équivalente).

Dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, le gérant pourra utiliser des contrats financiers négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré (futures, options, contrats à terme, dérivés de crédit ou swap...), jusqu'à 100% de l'actif net. Ces instruments serviront ainsi à couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change), à s'exposer aux risques de taux, à reconstituer une exposition synthétique à des actifs et des risques (taux, crédit), ou encore à augmenter l'exposition au marché.

L'exposition à une devise autre que l'euro sera, après couverture, résiduelle.

A compter du 1er janvier 2022, l'OPCVM sera géré en monétaire en référence à l'Eonia. L'OPCVM optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Durée de détention recommandée jusqu'au 31 décembre 2021

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.

L'OPCVM cessera d'émettre de nouvelles parts à compter du 1er juillet 2016 inclus. Il sera alors fermé à toute souscription (sauf dans le cadre d'une souscription concomitante à un rachat provenant d'un même investisseur portant sur un même montant et exécutée sur une même date de valeur liquidative).

Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Cet OPCVM est noté en catégorie 3, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

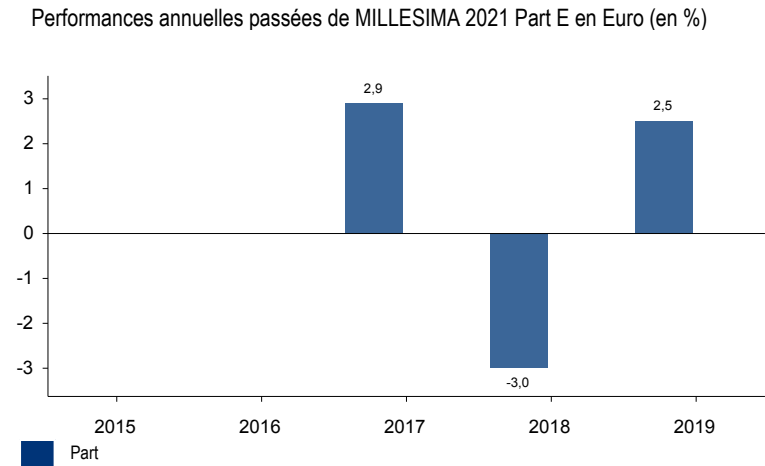
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	1,00% jusqu'au 31/12/2016 et 0,00% au-delà
Frais prélevés par le fonds sur une année*	
Frais courants Part E	1,47 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Décembre 2019
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet www.edram.fr

PERFORMANCES PASSES



Création de la part : Mars 2016

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Fiscalité : La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

Allemagne/Autriche
00 49 6 92 44 33 02 00
contact-am-de@edr.com

Espagne
00 34 9 17 89 32 20
contact-am-es@edr.com

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25
e-mail : contact-am-fr@edr.com

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19/06/2020.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".